TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

01 COMMENT SE PRÉPARER AUX DIFFÉRENTS JURYS ? 6

1 La préparation en autodidacte 6

2 La préparation via une formation organisée 6

2.1 L'enseignement à distance de la féderation wallonie-bruxelles 6

2.2 L'enseignement privé 7

2.3 L'enseignement de promotion sociale 7

2.4 En tant qu'élève libre 7

02 JURYS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 8

1 Diplomes, certificats et attestations 8

2 Inscription 8

2.1 Qui peut s'inscrire ? 8

2.2 Séance d'information obligatoire 9

2.3 Coût 9

3 Les examens 10

3.1 Organisation des sessions 10

3.2 Matières à présenter 11

4 Dispenses 14

5 Résultats 14

6 Recours 15

6.1 Introduction d'une plainte 15

6.2 Délai 15

6.3 Instance de recours 15

Composition 15

Objet des recours étudiés 16

Décision 16

03 JURYS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 17

1 Composition et siège des jurys 17

2 Conditions d'admission et modalités d'inscription aux examens 17

3 Programme et organisation des épreuves 18

3.1 Programme 18

3.2 Organisation des Épreuves 18

4 Conditions de réussite et recours 18

4.1 Conditions de réussite 18

4.2 Recours contre les jurys 18

04 LES JURYS CENTRALISÉS AU MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES 19

1 Professeurs de cours spéciaux : éducation musicale 20

1.1 Modalités d'inscription 20

Comment s'inscrire ? 20

Quel est le montant du droit d'inscription ? 20

Quels sont les documents nécessaires à l'inscription ? 20

1.2 Conditions d'admission 21

Accès aux épreuves du 1er degré 21

Accès aux épreuves du 2e degré 21

Accès aux épreuves du 3e degré 21

1.3 Programme et organisation de l'épreuve 21

Quelles sont les Conditions de réussite ? 21

Quels sont les Recours possibles ? 21

2 Professeurs de cours spéciaux : secrétariat-bureautique et bureautique 22

2.1 Modalités d'inscription 22

Comment s'inscrire ? 22

Quel est le montant du droit d'inscription ? 22

Quels sont les documents nécessaires à l'inscription ? 23

2.2 Conditions d'admission 23

2.3 Programme et organisation des épreuves 23

Programme 23

Dispenses 23

Conditions de réussite 24

Recours 24

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur

3 Certificat d'aptitude pédagogique (C.A.P.) 24
3.1 Modalités d'inscription et conditions d'admission 24
Comment s'inscrire ? 24
Quel est le montant du droit d'inscription ? 24
Documents nécessaires à l'inscription 25
Conditions d'admission 25
Ne peuvent avoir accès aux épreuves CAP par le jury central, le titulaire d'un grade de master qui a accès à l'inscription à une agrégation et le candidat porteur d'un titre disciplinaire qui, même accompagné du CAP, ne donne accès à aucune fonction liste dans Primoweb. 25
3.2 Programme et organisation des épreuves 25
L'épreuve 25
Conditions de réussite 26
Dispenses 26
4 Organisation des examens linguistiques dans l'enseignement de la federation wallonie-bruxelles 26
4.1 Modalités d'inscription 27
Comment s'inscrire ? 27
Montant du droit d'inscription 27
Documents nécessaires à l'inscription 27
4.2 Organisation des épreuves 27
Épreuves pour le personnel directeur et enseignant 27
Épreuves pour les membres du personnel administratif 28
Épreuves pour les professeurs de cours artistiques dans l'enseignement artistique 28
Épreuve de connnaissance approfondie d'une seconde langue pour les instituteurs primaires 29
Conditions de réussite 29
5 Certificat de connaissance approfondie d'une langue afin d'enseigner des cours en langue d'immersion . 29
5.1 Modalités d'inscription 30
Comment s'inscrire ? 30
Montant du droit d'inscription 30
Documents nécessaires à l'inscription 30
5.2 Organisation des épreuves 30
Épreuves 30
Conditions de réussite 31
05 CONSÉQUENCES DES JURYS SUR LES DROITS SOCIAUX 32
1 Incidence sur les allocations familiales 32
2 Incidence sur la mutuelle 33
3 Incidence sur les allocations de chômage 33
4 Incidence sur le congé - éducation 33
SOURCES JURIDIQUES 34
Jurys 34
Chômage 35
Congé-éducation 35
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ 37

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur